



Ministre de l'Intérieur

Secrétariat de la Police Intégrée (SSGPI)

FAQ 2007-04

Date d'émission

06-02-2007

OBJET La mise à disposition des fiches de paiement des membres du personnel de la police locale à leur service du personnel respectif via Portal

Références Note SSGPI_Section Appui-ID 69709-2006 du 19-01-2007 adressée aux Chefs de corps des 196 zones de police (non-publiée).

Chargé de dossier SSGPI-Contactcenter Tel 02 55 44 316

Par notre note, reprise en référence, les services du SSGPI offraient la possibilité aux zones de police (lire : aux responsables du personnel des zones de police) de recevoir un accès via 'portal' aux fiches de paiement de leurs membres du personnel.

Les zones de police, désireuses de pouvoir faire usage de cette possibilité, devaient transmettre un certain nombre de données au SSGPI (mention des noms et numéros d'identification des membres du personnel qui devaient recevoir un accès à ces données ainsi que du numéro-V de l'ordinateur de ces membres du personnel).

Entre-temps, les demandes d'accès ont été traitées de telle sorte que les zones de police qui avaient réagi à notre courrier, en faisant parvenir les données demandées, ont à partir de ce jour accès aux fiches de paiement de leurs membres du personnel via 'portal'.

Pour tout problème à ce sujet, vous pouvez directement prendre contact avec le Contactcenter du SSGPI au numéro suivant 02 554 43 16, via mail (ssgpi.helpdesk@police.be) ou via TeamWare ([_SSGPI/HELPDESK](#)).

-----XXXXX-----